
Conseil Municipal du 19 septembre 2022
Procès-Verbal

Convocation : le 13 septembre 2022.

Le Conseil Municipal de Burdignin a été convoqué pour **le lundi 19 septembre 2022 à 19h00**.

Ordre du Jour :

- ✧ ONF : Programme des coupes 2023 et proposition d'une coupe restée invendue.
- ✧ Schéma Directeur de la randonnée.
- ✧ Sécurisation des traversées de hameaux.
- ✧ Urbanisme : point sur les emplacements réservés de la commune.
- ✧ Acquisition greniers Mme Georgette VITTOZ et Consorts Tachot/Commune de Burdignin.
- ✧ Location appartement
- ✧ Facture dépôt sauvage
- ✧ Questions et informations diverses

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le lundi 19 septembre 2022, à 19H00, sous la présidence de M. Pierre Chautemps, Maire de Burdignin.

Etaient présents : Annie Bel, David Frapsauce, Erick Dupuit, Marianne Carrier, Alexandre Rosay, Philippe Donche, Stéphanie Falcone, Mikaël Desalmand, Carole Venant, Katia Dupraz, Christian Nambride, Hélène Duvillard.

Absents excusés : Christine Bilieux, David Frapsauce est parti à 20h et n'a pas pris part aux délibérations
Jean-Philippe Thevenod est arrivé à la fin de la réunion et a pris part à la dernière délibération.

Hélène Duvillard est nommée secrétaire de séance

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé par la majorité des conseillers présents à l'exception de Katia Dupraz

Ouverture de la séance par Mr le Maire qui demande à ses conseillers présents de rajouter un point, à l'ordre du jour, en fin de séance, concernant la taxe d'aménagement. Demande acceptée à l'unanimité.

✧ **ONF : Programme des coupes 2023 et proposition d'une coupe restée invendue.**

L'ONF a fait une proposition de coupes pour 2023, à savoir les parcelles G et K. Le conseil municipal valide cette proposition et choisit le mode de commercialisation en contrat de bois façonné (l'ONF se charge de l'exploitation, du cubage, de la commercialisation et du transport).

Le conseil municipal vote à la majorité la commercialisation en bois façonné et le programme des coupes.

La parcelle L a été martelée en 2019 et est restée invendue. La mairie prend contact avec des exploitants et attend leurs offres en retour avant de se prononcer sur l'attribution.

✧ Schéma Directeur de la randonnée

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité sur le contenu du Schéma Directeur de la Randonnée élaboré par la Communauté de Communes de la Vallée Verte, sur l'ensemble des tracés et itinéraires à conserver, modifier et intégrer au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées.

✧ Sécurisation des traversées de hameaux

Le conseil fait suite à une demande d'un particulier pour sécuriser la descente de la route à Carraz. Un groupe de travail s'est formé pour travailler sur la sécurisation des traversées des agglomérations.

✧ Urbanisme : point sur les emplacements réservés de la commune.

Le conseil municipal décide de faire estimer par les Domaines l'emplacement réservé vers la porcherie pour faire une proposition d'achat.

✧ Délibération pour la Z.A.E.

Monsieur le Maire informe ses conseillers que la CCVV a dû délibérer afin de fixer le taux de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à la CCVV. Le conseil communautaire demande aux communes membres de statuer de la manière suivante en 2023, à savoir un reversement uniquement sur les ZAE de la CCVV et de se faire accompagner par un bureau d'étude pour avoir une répartition équitable de cette taxe sur l'ensemble des communes. Le conseil municipal vote à la majorité le reversement de 100 % de la part de taxe d'aménagement en secteurs d'activité économique de la CCVV pour 2023.

✧ Acquisition greniers Mme Georgette VITTOZ et Consorts Tachot/Commune de Burdignin.

La délibération D2021-23 concernant l'acquisition des greniers doit être modifiée suite à une erreur sur les propriétaires. Il s'agit du Consort Tachot et de Mme Vittoz.

✧ Location appartement

Le conseil municipal examine les 3 demandes de location reçues en mairie pour l'appartement Le Tove à la Fruitière. Après en avoir délibéré, il décide à la majorité de retenir la candidature de Madame Céline DUVILLARD, seule candidature avec un enfant et fixe le loyer à 520 euros.

✧ Facture dépôt sauvage

Pour lutter contre les dépôts sauvages, le conseil municipal vote la mise en place d'un tarif d'enlèvement de déchets et de nettoyage des lieux où ont été entreposés ces dépôts sauvages et décide d'un tarif forfaitaire de 500 euros et le cas échéant un surplus peut-être demandé en cas d'un dépôt important pour faire face aux frais d'évacuation et de recyclage.

✧ Questions et informations diverses

- Le conseil municipal prend acte de la réception de 2 courriers en mairie : un recours de Monsieur Jean-Jacques Dupraz contre le permis du Champ de Foire et la réponse de Monsieur Prain nous informant qu'il ne prendra pas à sa charge les frais de géomètre concernant sa précédente demande.
- Invitation proposée au conseil municipal par Mme Batlog pour un concert d'accordéon à Ballaison.
- Informations : la municipalité décide de participer à la campagne « Octobre Rose » et des élus ont décidé de modifier les décorations de Noël en installant des sapins à leds (faible consommation) conformément à ce qui avait été décidé lors du budget.